

S'OCCUPER D'UNE PERSONNE EN PERTE D'AUTONOMIE, COMMENT RELEVER LE DEFI ?

CYCLE DE RENCONTRES DESTINE AUX PERSONNES PRENANT EN CHARGE UN PROCHE

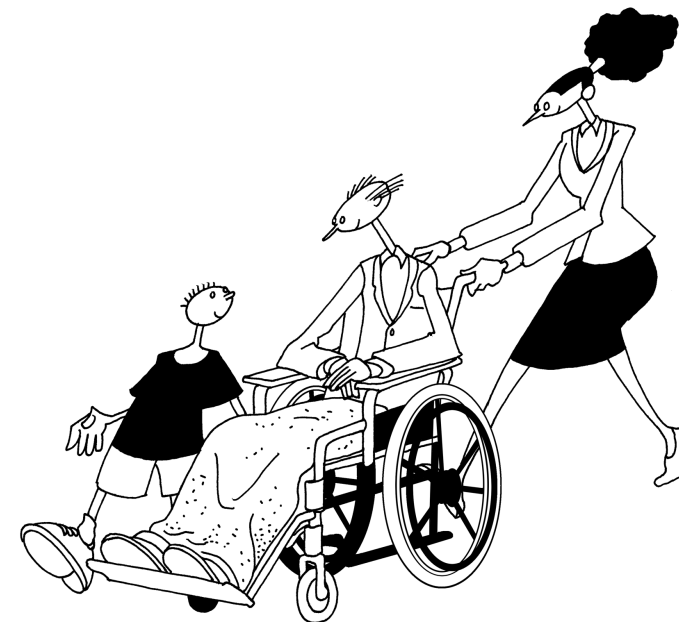
Souvent nommées "aidants naturels", de nombreuses personnes entretenant des liens familiaux, d'amitiés ou de voisinage avec une personne en perte d'autonomie, offrent à cette dernière un ou plusieurs services.

Le besoin d'assistance varie grandement, selon qu'il s'agisse d'un enfant malade ou handicapé, d'une personne accidentée ou convalescente ou encore d'une personne âgée maintenue à domicile. La charge que cela représente augmente fortement lorsque la situation se dégrade.

La perte d'autonomie d'un proche, quelle qu'en soit la cause, apporte de grands changements, tant dans la vie de la personne atteinte que dans celle de "l'aidant naturel". Pour ce dernier, voir un proche incapable d'effectuer certaines tâches de la vie quotidienne apporte parfois de la frustration et peut provoquer un sentiment d'impuissance.

L'implication tant physique qu'émotionnelle, familiale ou financière est souvent une source de stress qui peut mener à l'épuisement. D'autant qu'il n'est pas rare que "l'aidant naturel" ait déjà à concilier vie professionnelle et vie familiale. Le temps consacré au proche rend cet équilibre de plus en plus précaire.

La multiplication de ces situations, liée notamment au vieillissement de la population et à la politique des soins à domicile, ainsi que la difficulté à y faire face de manière isolée nous ont amenés à organiser un cycle de cinq rencontres d'échanges en collaboration avec le Conseil des Anciens. Ces rencontres, centrées autour d'un thème, seront introduites par un intervenant et se poursuivront par un dialogue entre ce dernier et le public.



Depuis février 2004, huit unités d'action communautaire sont au service de la population dans les différents quartiers de la Ville. Elles font partie des Centres d'action sociale et de santé (CASS), qui regroupent des services municipaux et cantonaux offrant à tous des aides diversifiées dans le domaine social et sanitaire.

L'approche communautaire se base avant tout sur les besoins d'un quartier en prenant en compte les partenaires et les ressources existantes (Maisons de quartier, associations, lieux publics, salles communales, habitants, etc.). Privilégiant la prévention, cette action s'appuie sur le travail en réseau et la mise en oeuvre de projets collectifs liés à des problématiques de la vie de quartier.

A partir du diagnostic d'une situation particulière, il s'agit d'organiser ou de susciter des projets collectifs induisant la participation des habitants.



Ville de Genève
Département des affaires sociales
des écoles et de l'environnement

**Unité d'action communautaire
des Eaux-Vives**

Rue des Vollandes 38
1207 Genève

uac.eaux-vives@ge-ariane.ch

Tél. 022 420 64 07

Jeudi 11 novembre 2004 :

PRENDRE SOIN D'UN PROCHE...

RELEVER UN DEFI ?

Pourquoi parler d'un défi ? Quel sens cette expérience a pour moi ? La façon dont je vis cette situation, les questions que je me pose sont-elles normales ? Les solutions que j'ai trouvées pour faire face aux difficultés sont-elles adéquates ? Existe-t-il d'autres moyens que je ne connais pas encore et qui pourrait m'aider ?

Avec **MADAME DUFÉY**, consultante en soins gériatriques, Fondation LEENAARDS et **MADAME WASEM**, actuellement impliquée dans un rôle d'aidente familiale.



Jeudi 9 décembre 2004 :

PRENDRE SOIN D'UN PROCHE...

PRENDRE SOIN DE SOI !

Comment veiller à ma propre santé ? Comment repérer les signes annonciateurs de surcharge ? Comment poser mes propres limites, les faire connaître et reconnaître comme étant quelque chose d'important au reste de ma famille ? Pourquoi et comment m'accorder des permissions de repos, de distractions, de loisirs ? Pourquoi est-il important que je conserve mon cercle d'amis ?

Avec **MADAME NICOLE LAEDERACH**, infirmière spécialisée en santé communautaire, FSASD.

Jeudi 13 janvier 2005 :

PRENDRE SOIN D'UN PROCHE...

LES MULTIPLES ACTEURS DE L'AIDE

Qui dans la famille, dans le cercle des amis et connaissances peut apporter un soutien et de quelle nature peut être ce dernier ? Quels sont les services professionnels auxquels il m'est possible de faire appel pour une aide supplémentaire ? Comment collaborer avec eux ? Quel est le rôle et les limites de chacun ? Pour quelles raisons peut-il m'être précieux de bénéficier d'un lieu où je peux exprimer ce que je vis et ressens dans le cadre de l'accompagnement de mon proche ?

Avec **MADAME DOMINIQUE SIMONET MAY**, infirmière en soins généraux, spécialisée en diabétologie, FSASD.

Jeudi 17 février 2005 :

POLITIQUE DES SOINS A DOMICILE...

QUELLES ATTENTES VIS-A-VIS DES PROCHE ?

Un représentant de la Direction Générale de la Santé viendra nous présenter la manière dont est conçue, au sein du Département de l'Action Sociale et de la Santé, la complémentarité entre l'intervention des professionnels et celle des proches.

Jeudi 17 mars 2005 :

PRENDRE SOIN D'UN PROCHE

ET EN PARLER...

LA PAROLE LIBERATRICE !

Souvent nous vivons de manière isolée une situation que nous sommes pourtant nombreux à rencontrer. Bien que chaque situation soit particulière, nous traversons tous la douloureuse épreuve de voir un être aimé perdre son autonomie, avec tous les changements que cela provoque dans notre vie.

En début d'année 2005 démarrera aux Eaux-Vives un groupe d'écoute, de parole et de lien. Un tel groupe permet l'expression des difficultés et des souffrances rencontrées par les uns et les autres ; il permet également de recréer du lien, tout en mobilisant les ressources de chaque participant au profit de tous.

MONSIEUR RICCARDO RODARI, psychosociologue, éducateur spécialisé et formateur à l'Institut d'Etudes Sociales, nous présentera le fonctionnement de cet espace de parole ainsi que les bienfaits que chacun peut en retirer.

Cette rencontre aura lieu de 20h00 à 22h00 à
l'ESPACE QUARTIER aînés
Rue de Montchoisy 46 – 1207 Genève

Entrée libre – sans réservation

Important : l'accès à l'immeuble où se trouve l'Espace Quartier nécessite un code d'entrée. Nous assurerons donc un accueil de 19h45 à 20h15. Au-delà, l'entrée ne sera plus possible.